103

EvoBus France

EvoBus

89207

ATTESTATION D'AMENAGEMENT D'UN VEHICULE EMPLOYE AU TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES

NUMERO : 09.10.5131

(Arrêté Ministériel du 02 juillet 1982 modifié relatif au Transport en Commun de Personnes)

L'aménagement du véhicule décrit ci-après autorise le Transport en Commun de Personnes dans les conditions suivantes :

Genre : T.C.P. Carrosserie : BUS Marque : MERCEDES BENZ Type : 530 483 906

Numéro d'identification du véhicule : WEB 628 483 10 602 557

NOMBRE MAXIMAL DE VOYAGEURS

(y compris le personnel du véhicule)

CONFIGURATION ASSISES	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*G*	*H*
Conducteur	1	1	--	--	--	--	--	--
Convoyeur	--	--	--	--	--	--	--	--
Assis (hors strapontins)	27	27	--	--	--	--	--	--
Strapontins	--	--	--	--	--	--	--	--
Nombre maximal de handicapés en fauteuil roulant	--	1	--	--	--	--	--	--
Accompagnateur(s) obligatoires(s)	--	--	--	--	--	--	--	--
Debout	60	52	--	--	--	a)	a)	a)
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées	**88**	**81**	--	--	--	--	--	--

a) En application de l'article 75, un arrêté préfectoral fixe, pour les autocars, éventuellement les conditions de transport d'enfants debout dans ce véhicule et doit être présenté avec le présent document.

CONFIGURATION COUCHEES	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	I	*J*	*K*	*L*	*M*	*N*	*O*	*P*
Conducteur	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur								
Couchés								
Assis								
Accompagnateur obligatoire couché								
assis								
Autres personnes adultes (sauf convoyeur) couchées								
assises								
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées								

Sous les réserves générales de l'Arrêté Ministériel susvisé et les conditions particulières suivantes :

CONDITIONS PARTICULIERES

Le véhicule doit être équipé d'extincteur(s) conforme(s) aux dispositions de l'article 64 de l'Arrêté Ministériel susvisé.
Les véhicules non affectés à un service urbain doivent être équipés d'une boîte de premiers secours et d'une lampe autonome
« Véhicule muni d'un ralentisseur en application de l'article 37 »

***Le Constructeur** : EvoBus France S.A.S.*

EVOBUS FRANCE SAS
Service Homologation
2 à 6 Allée de la Pyrolle
95200 SARCELLES

Arnaud DEBAIR

Fait à Sarcelles,
Le 01/10/2009